

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission de sécurité
du RID et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses
(Berne, 20-23 mars 2006)

Taille des numéros d'identification du danger et ONU dans les panneaux orange

Transmis par le Gouvernement de l'Espagne

Les panneaux orange doivent avoir une base de 40 cm et une hauteur de 30 cm. D'après le 5.3.2.2.1 du RID/ADR, ces dimensions peuvent être ramenées à 300 mm pour la base et 120 mm pour la hauteur si la surface disponible est insuffisante pour fixer un panneau.

Au 5.3.2.2.2, la taille des numéros d'identification du danger et ONU est fixée à 100 mm de hauteur et 15 mm d'épaisseur.

Évidemment, des numéros de cette taille ne peuvent pas s'emboîter dans un panneau de dimensions réduites. Une réduction des numéros proportionnelle à celle du panneau semble la solution.

La Réunion commune est priée de se prononcer sur cette question.
